

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 554-2018, 2 mai 2018

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, à monsieur Stéphane Billette, membre du Conseil exécutif, à l'égard des dossiers qui concernent spécifiquement l'une ou l'autre des entreprises suivantes :

- TandemLaunch Inc.;
- Technologies TandemLaunch Inc.;
- Commandité TandemLaunch Inc.;
- Entreprises TandemLaunch II Commandité Inc.;
- Gestion d'Entreprises TandemLaunch II Inc.;
- HDMCS Holdings Inc.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch I, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch I (International), S.E.C.;
- Gestion de Fonds d'Investissements TandemLaunch I, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II (International), S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II Commandité, S.E.C.;
- LANDR Audio Inc.;
- Mirametrix Inc.;

- Algolux Inc.;
- Sportlogiq Inc.;
- wrnch Inc.;
- Logiciels Irystec Inc.;
- Sensaura Inc.;
- Stratuscent Inc.;
- Airy3D Inc.;
- Aerial Technologies Inc.;
- Fluent.ai Inc.;
- Ora Audio Graphène Inc.;
- Robotique Infonuagique C2RO Inc.;
- Suometry Inc.;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1165-2017 du 6 décembre 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68583

Gouvernement du Québec

Décret 555-2018, 2 mai 2018

CONCERNANT une autorisation à la Municipalité de Nouvelle de conclure une entente pour les activités de pré-transfert avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle et le gouvernement du Canada souhaitent conclure une entente pour les activités de pré-transfert, dans le cadre du Programme de transfert des installations portuaires, afin d'évaluer la faisabilité de la conclusion d'une convention de cession relative au port de Miguasha;